

Dans ce numéro

Message de la rédactrice en chef	1
Comment aimez-vous lire les nouvelles?	1
Conseils pratiques	2
Avis importants	3
Mises à jour des projets	4
Statistiques sur les titres fonciers	5
Présentation électronique : quittance d'hypothèque	6
Un mot de l'Évaluation foncière	6

Modernisation du registre foncier
Message de la rédactrice en chef

La présentation électronique est devenue obligatoire le 30 juin 2008 et la majorité des avocats de la province se sont inscrits. Les personnes qui présentent leurs documents en format électronique bénéficient du fait qu'elles n'ont pas à se présenter au bureau d'enregistrement. Et, en réalité, le bureau d'enregistrement devient un endroit vide sans livres ou personnes effectuant des recherches de titres dans le registre. Tout se fait désormais en ligne; que ce soient les avocats qui présentent leurs documents depuis leur bureau ou bien les chercheurs de titres qui travaillent à domicile.

J'ai travaillé dans le système d'enregistrement pendant plus de 30 ans et durant les 10 derniers, j'ai constaté plus de changements qu'il ne s'en est produit au cours des 200 années précédentes.

Vous souvenez-vous de l'euphémisme à propos des vieux jours et de la marche en amont sur 16 kilomètres en pleine tempête de neige pour aller à l'école? Lorsque je suis partie travailler au bureau d'enregistrement de Newcastle en 1975, nous avions une machine à écrire manuelle pour taper les pages dans les répertoires et quelques machines à écrire électriques pour faire les fiches. En fait, nous écrivions à la main dans les répertoires avant de regrouper les fiches et de les mettre en pages. De 1787 à 1975 (188 ans), le registre foncier comptait 275 livres (d'environ 700 pages chacun). De 1975 à 2002 (27 ans), nous avons ajouté 968 livres de plus. Depuis 2002, tous les documents ont été numérisés et sont accessibles en ligne.

Nous avons certainement fait beaucoup de progrès. Je regrette les vieux jours mais je suis fière de faire partie de l'évolution du registre, que nous connaissons sous le nom de registre foncier aujourd'hui.

Les changements ont une incidence sur bon nombre d'entreprises : les arpenteurs, les agents immobiliers, les avocats, les ministères gouvernementaux et les personnes. Les titres fonciers ont facilité et réduit le coût du transfert de propriété après l'enregistrement initial. Les recherches à distance sont faciles à effectuer grâce aux répertoires historiques et documents en ligne. Nous pouvons nous attendre à davantage de changements et d'améliorations puisque nous ne cessons de moderniser le registre foncier. Avec votre collaboration, cela se fera dans l'harmonie.

Debby Frost

Comment aimez-vous lire les nouvelles?

Certaines personnes aiment s'asseoir et lire les nouvelles avec le café du matin. D'autres préfèrent les flux de nouvelles rapides et digestibles accessibles en ligne. Beaucoup vérifieront seulement périodiquement lorsqu'ils ont un moment libre. Et vous? Comment aimeriez-vous recevoir les nouvelles du registre foncier?

Veuillez prendre le temps d'étudier les questions suivantes et de nous répondre à l'adresse électronique : planet-bulletin@snb.ca.

Concernant le contenu de notre bulletin d'information :

1. Quels renseignements trouvez-vous utiles?
2. Quelle information n'est pas pertinente à vos yeux?
3. Y a-t-il des choses que nous oublions?

À propos du format et du mode d'envoi :

4. Préférez-vous un format de bulletin d'information semestriel, ou plutôt de plus petits « segments » d'information livrés plus régulièrement?
5. Ne serait-il pas plus efficace de mettre en ligne à votre disposition tout ce que vous avez besoin de savoir, stocké en un seul endroit?

Un peu plus sur vous :

6. Dans quel secteur travaillez-vous?
7. Quelle est votre fréquence d'utilisation du système PLANET?

Merci de prendre le temps de nous fournir une rétroaction précieuse qui nous aidera à mieux vous servir!

Conseils pratiques

Présentation électronique – Suivi des comptes

1. Dans le menu principal, cliquez sur l'onglet [Comptabilité - Renseignements](#)

Bienvenue aux Services d'enregistrement et de cartographie de SNB

Choisissez l'article de menu dans lequel vous désirez effectuer votre recherche:

- [Information sur les biens réels](#)
- [Gazette foncière](#)
- [Répertoire des enregistrements](#)
- [Répertoire NID](#)
- [Titres fonciers](#)
- [Engagements prévus par la Loi sur l'enregistrement foncier](#)
- [Procuration collective](#)
- [Administration des comptes d'utilisateur](#)
- [Comptabilité - Renseignements](#)
- [Evaluation](#)

2. Cliquez sur l'onglet [Relevés des transactions - Documents électroniques](#)

Comptabilité - Renseignements

- [Comptabilité - Mois courant](#)
- [Comptabilité - Mois précédent](#)
- [Relevés des transactions - Documents électroniques](#)

3. Ceci vous amènera à l'adresse suivante :
[http://planet-int:8910/PLANETDB/acctesub_main\\$.Startup](http://planet-int:8910/PLANETDB/acctesub_main$.Startup)

(Vous pouvez enregistrer en favoris ici et passer les deux premières étapes.)

Relevés des transactions - Documents électroniques

- [Sommaire quotidien des frais afférents aux documents électroniques](#)
- [Sommaire des frais afférents aux documents électroniques présentés par les utilisateurs](#)
- [Sommaire quotidien des frais afférents au Répertoire des enregistrements](#)
- [Sommaire des frais afférents aux utilisateurs du Répertoire des enregistrements](#)

Vous pourrez accéder au [Sommaire quotidien des frais afférents aux documents électroniques](#), au résumé des utilisateurs individuels, etc.

Appel le plus souvent reçu au centre d'assistance du système PLANET :

« Je ne peux pas accéder au système PLANET. J'ai reçu un message qui m'indique que j'ai déjà ouvert une session avec une adresse IP différente. »

Parcel Information :

Error!

The following unhandled error has occurred in the routine par0001\$parcel.QueryView:

ORA-20250: You are already logged on with a different IP Address

Please contact your support representative.

NOTA : Ce message d'erreur d'adresse IP apparaît seulement lorsque vous cliquez d'abord pour obtenir de l'information à partir de PLANET, et non lorsque vous ouvrez une session.

Si votre bureau fait partie d'un réseau, plusieurs personnes à la fois peuvent ouvrir une session en utilisant le même compte PLANET. Cependant...

- Si quelqu'un tente d'ouvrir une session immédiatement après qu'une autre se ferme, l'erreur d'adresse IP se produit.
- Toute personne accédant au système PLANET en dehors du réseau du bureau empêchera ceux qui sont connectés au réseau d'utiliser le même ID d'utilisateur.
- Il est possible de maintenir une session ouverte même si l'on a été malencontreusement éjecté du système, ou bien si l'on a verrouillé ou éteint son ordinateur avant de fermer la session. *Il suffit d'ouvrir une session à nouveau et de la fermer correctement.*
- Si quelqu'un du réseau utilise le Fureteur spécialisé et ne s'en sert plus depuis un moment, le système se mettra en arrêt et produira ce message d'erreur IP pour toute autre personne tentant d'ouvrir une session.

SOLUTION PRATIQUE : Demandez autour de vous si une autre personne hors du bureau ou au bureau pourrait avoir ouvert une session selon l'un des scénarios ci-dessus. *Essayez de patienter pendant 10 à 15 minutes après la fermeture de la session, avant d'en ouvrir une nouvelle.*

****LA MEILLEURE SOLUTION** :** Si chaque utilisateur possède ses propres nom d'utilisateur et mot de passe, cette erreur d'adresse IP ne se produira pas.

Avis importants

Vous souhaitez mettre à jour vos coordonnées?

Veillez en faire part à Services Nouveau-Brunswick quand vous modifiez vos renseignements personnels, tels que l'adresse ou le courriel. Vous pouvez aussi le faire vous-même en ligne dans la section **Tuyaux et conseils pratiques** des pages Web du registre foncier : <https://www.pxw1.snb.ca/snb7001/f/2000/2400f.asp>

Tuyaux et conseils pratiques

- [PLANET - actualisation de votre compte d'utilisateur](#)
- [Comment ouvrir un compte](#)
- [Comment demander un CPE](#)
- [Transmission d'une description de plus de 4 000 caractères](#)
- [Récupération de documents-images](#)
- [Impression de documents historiques](#)
- [Visualisation et impression des index historiques](#)

Visualiser un document-image sans NID

Vous pourriez ne pas être en mesure de voir un document-image avec le navigateur présent dans la section Recherche à partir du répertoire des enregistrements. S'il existe un exemple de jugement enregistré qui n'a pas de NID, il ne sera pas associé à un code de parcelle et donc ne figurera pas dans les renseignements sur les attributs des parcelles. Si vous effectuez une recherche de numéro de document dans la section Recherche à partir du répertoire des enregistrements, vous trouverez un jugement en recherchant par concédant. Vous pourrez avoir accès au jugement et le visualiser dans cette section s'il y est présent depuis 2002.

Questions relatives à la présentation électronique?

Tout d'abord, jetez un coup d'oeil à notre tutoriel : <http://snb.esub.esolutionsgroup.ca/subscribinglawyer>



Nous sommes en train de moderniser le registre foncier afin de le rendre plus accessible à l'échelle de la province. À compter **du 30 juin 2008**, les groupes sélectionnés suivants de documents relatifs aux titres fonciers doivent être soumis en format électronique uniquement :

- ⇒ Transferts
- ⇒ Hypothèques
- ⇒ Hypothèques subsidiaires
- ⇒ Quittances d'hypothèque

Si vous avez des questions ou besoin de soutien technique, veuillez appeler le centre d'assistance au : **1-888-832-2762**

Tuyaux et conseils pratiques

- Utilisez l'onglet LVO (liste des valeurs offertes) quand vous tapez un nom d'entreprise, car la plupart des adresses sont définies; vous gagnerez du temps.
- Quand vous cliquez sur l'onglet Imprimer le type de document (ou autre) et qu'il y a un message de « fenêtre bloquée » en en-tête du navigateur, cliquez sur le message de la fenêtre; **vous devriez alors pouvoir faire un clic droit et sélectionner l'option « Autoriser les fenêtres »**.
- Le système PLANET fonctionne mieux avec Internet Explorer (Firefox, Safari ou Netscape ne fonctionnent pas bien).
- Assurez-vous qu'ADOBE Reader est à jour ainsi que JAVA. ADOBE devrait fonctionner en version 8 ou plus récente et JAVA fonctionne très bien en version 1.6.0.2.

Mises à jour des projets

Documents historiques

Comté	Périodes d'accès aux données
Albert	1932-10-03 à 2002-05-03
Carleton	1832-11-07 à 2002-05-17
Charlotte	1785-06-20 à 2002-06-04
Gloucester	1827-08-28 à 2002-05-03
Kent	1827-06-04 à 2002-05-17
Kings	1786-04-18 à 2002-05-17
Madawaska	1850-04-11 à 2002-05-17
Northumberland	1787-10-20 à 2002-04-19
Queens	1786-06-17 à 2002-05-17
Restigouche	1838-10-10 à 2002-05-17
Saint John	1784-04-30 à 2002-05-03
Sunbury	1786-07-25 à 2002-05-17
Victoria	1850-04-08 à 2002-05-17
Westmorland	2002-05-03 à 2002-05-03
York	1935-09-13 à 2002-05-01

Index des documents historiques

Project complété!

Tous les répertoires historiques pour tous les comtés sont maintenant en ligne.

Changement de dénomination sociale

Depuis le début du projet, nous avons enregistré 484 documents d'enregistrement et 567 documents de titres fonciers, ce qui a donc changé les appellations commerciales de 6219 NID.

Présentation électronique

Du 30 juin 2008 au 31 juillet 2008 :

Documents papier

Statut du document	Totaux
Reçu :	4105
En traitement :	<u>16</u>
Enregistré :	3736
Refusé :	561

Documents électroniques

Statut du document	Totaux
Reçu :	8266
En traitement :	<u>10</u>
Enregistré :	7871
Refusé :	438

Date du rapport : 2008-08-01 10:21:35

Depuis 1998 :

Activités relatives aux documents - Conversion

Type	Reçu	Enregistré	Refusé	En traitement
DPE :	202233	182583	19636	<u>3</u>
Ordre :	182855	182853	2	0
Avis :	182917	182915	2	0
Rectification:	6308	6004	304	0
Totaux:	574313	554355	19944	3

Statistiques sur les titres fonciers

Statistiques relatives aux titres fonciers au 14 juillet 2008

COMTÉ	Titres fonciers (TF)	% de TF	Tous les NID	% de TF convertis
Albert	3992	1.87	19468	20.51
Carleton	8301	3.89	26081	31.83
Charlotte	8604	4.03	28911	29.76
Gloucester	23901	11.2	81397	29.36
Kent	11325	5.31	37683	30.05
Kings	20512	9.61	51362	39.94
Madawaska	11152	5.23	33828	32.97
Northumberland	12478	5.85	49278	25.32
Queens	4683	2.19	17202	27.22
Restigouche	9500	4.45	29165	32.57
Saint John	18145	8.5	40438	44.87
Sunbury	6819	3.19	15994	42.63
Victoria	5942	2.78	20769	28.61
Westmorland	42541	19.93	90270	47.13
York	25534	11.96	61025	41.48

(*Le nombre total pour le comté d'Albert est de 12 397 ou achevé à 63,68 %*)

Total des NID de titres fonciers depuis le 25/09/00 = 213 429

Total des NID de titres fonciers = 221 834

Total des NID = 602 871

Pourcentage de NID convertis = 36,8 %

Présentation électronique

Quittance d'hypothèque

Dans la quittance d'hypothèque électronique, un nom doit être tapé dans le champ Procureur/Officier du bloc Authentification.

Exemples:

Témoin Melanie Pott	Établissement Hypothèque CIBC	Procureur/Officier Secrétaire adjoint (PAS CORRECT)	
Témoin Melanie Pott	Établissement Hypothèque CIBC	Procureur/Officier Pierre Untel, Secrétaire adjoint (CORRECT)	
Témoin	Établissement Hypothèque CIBC	Procureur/Officier Pierre Untel, Secrétaire adjoint (CORRECT)	
Témoin Melanie Pott	Établissement Hypothèque CIBC	Procureur/Officier Pierre Untel, Secrétaire adjoint	procuration 12345678 (CORRECT)
Témoin Melanie Pott	Établissement Hypothèque CIBC	Procureur/Officier Pierre Untel	procuration 12345678 (CORRECT)
Témoin	Établissement Hypothèque CIBC	Procureur/Officier Pierre Untel	procuration 12345678 (CORRECT)

L'utilisateur externe verra l'écran de validation ci-dessous lorsqu'un officier ou une procuration est requise pour une entreprise :



Validation de la signature

Vous avez entré un nom dans le champ Mandataire/Dirigeant.

Si le signataire est un mandataire, veuillez ajouter les détails d'enregistrement de la procuration dans les champs pertinents.

Si le signataire est un dirigeant, assurez-vous que sa fonction est inscrite après son nom.

Exemple : Jean Brun, président

Si les renseignements relatifs à la signature que vous avez entrés sont exacts, cliquez sur "OK" pour poursuivre.
Si vous devez apporter des modifications aux renseignements relatifs à la signature, cliquez sur "Annuler".

OK Cancel

Un mot de l'Évaluation foncière Crédit d'impôt foncier résidentiel

Veillez noter que tous les documents enregistrés qui impliquent un changement de détention d'un bien auront pour effet la suppression du crédit d'impôt résidentiel de la propriété pour l'année à venir. Ceci inclut l'ajout ou la suppression de noms dans un acte de transfert.

Joindre une demande à ces documents pour le crédit d'impôt (s'il y a lieu) assurera le rétablissement du crédit dans la propriété et supprimera un grand nombre d'appels reçus à la fois par Services Nouveau-Brunswick et la société d'avocats engagée dans le transfert lorsque les avis d'évaluation et d'impôt sont publiés annuellement au mois de mars.